

passé outre à vos recommandations. Alors, je vous inviterais à nommer ce député, et à l'expulser de la Chambre.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. J'ai cru à un moment donné que le député de Matane (M. De Bané) traitait de l'amendement, mais il s'en est écarté selon moi, dans ses dernières remarques. Je tiens à signaler à tous les députés que la citation des articles du Règlement et des commentaires de Beauchesne complique la tâche de la présidence et que nous ne pouvons travailler convenablement qu'avec la collaboration des députés, sans quoi je devrai les désigner par leur nom. Voilà donc notre problème. Je signale au député de Matane que la Chambre a besoin de la collaboration des députés pour fonctionner comme elle se doit; c'est vraiment la seule façon de procéder. Si le député persiste à enfreindre le Règlement, il va mettre la présidence dans une situation extrêmement difficile.

[Français]

**M. De Bané:** Merci, monsieur l'Orateur. Je tiens à rappeler que ce n'est pas moi, hier, qui ai interrompu le Ralliement créditiste quand le député de Lotbinière (M. Fortin) s'est permis de dire que le parti libéral était composé d'homosexuels. Mais ces saloperies-là, je les ai laissé dire, monsieur l'Orateur, car je sais que la pire chose que ces gens-là peuvent faire, c'est de sous-estimer l'intelligence des gens. Alors, je veux en arriver à ce point précis, soit l'amendement du député de Beauce. Il sait très bien .

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

[Français]

**M. Caouette:** J'invoque le Règlement.

D'abord, j'apprends que le député de Matane (M. De Bané) parle actuellement sans l'autorisation des gens responsables de son parti. Personne ne s'y attendait.

Ensuite, pour ce qui est du rappel au Règlement, je dis que nous ne faisons pas appel à l'intelligence, comme hier nous n'avons pas fait appel à l'intelligence du député de Matane (M. De Bané), parce que nous savons qu'il n'en a pas.

**M. De Bané:** Ce que vient de dire le député de Témiscamingue (M. Caouette) démontre que sa stupidité n'a d'égale que sa démagogie. Voilà ce que cela démontre!

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je prie le député de s'en tenir rigoureusement à l'amen-

[M. Rondeau.]

dement, autrement je devrai lui retirer le droit de parole.

[Français]

**M. De Bané:** Monsieur l'Orateur, comme je le disais, le projet de loi, dans son ensemble, constitue la première tentative visant à réglementer un acte de la plus haute gravité, qui est posé depuis 100 ans, sans aucune réglementation. Et la réglementation qui se trouve dans le bill a plusieurs mécanismes de vérification et de surveillance, dont celui de permettre au ministère provincial, dans chaque province, de vérifier si la loi a été appliquée, dans son esprit et dans sa lettre, et non pas, comme le député de Beauce a essayé de le faire entendre, qu'il s'agirait de l'avortement sur demande.

Monsieur l'Orateur, je termine sur ces mots. Ce bill a fait l'objet d'un référendum dans la province de Québec, aux dernières élections, et c'est le Ralliement créditiste qui l'a voulu. Et je trouve que les tactiques qu'il prend en ce moment sont absolument indignes du système démocratique.

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, j'aurais peut-être été pris au dépourvu en prenant la parole sur cet amendement, qui est presque identique au précédent, j'en conviens. Heureusement, l'honorable député de Matane (M. De Bané) est venu me «débâner», me dépanner.

Monsieur l'Orateur, il serait bon d'expliquer pourquoi nous revenons avec des amendements qui se ressemblent et dont la formulation cependant est différente, parce qu'il y a une raison bien logique, bien claire à cela. C'est que nous nous disons que si le gouvernement, et en particulier le ministre de la Justice (M. Turner), trouve, par exemple, que remplacer, en vertu de l'amendement n° 38, les mots «de la majorité» par le mot unanime ne va pas, nous lui offrons une solution de rechange, celle d'un autre amendement que le ministre trouvera peut-être plus acceptable et plus conforme aux exigences de la terminologie juridique. En fait, c'est la raison pour laquelle nous revenons. Il n'y a rien d'alarmant là-dedans. Ce n'est pas une façon particulière d'essayer de bloquer les travaux de la Chambre. Il s'agit tout simplement de rechercher une formule qui nous aidera à mieux accepter la loi sur l'avortement.

Il y a peut-être eu erreur au départ, en renvoyant l'amendement n° 19 à la fin. S'il avait été étudié au début, tous les autres amendements seraient tombés, c'est-à-dire que cela aurait été plus logique. Tandis qu'actuellement, nous discutons de certaines petites modalités, de petites modifications à amener aux différents alinéas de l'article 18, alors que nous discuterons bientôt du dernier amendement qui, lui, veut retrancher l'article